

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-4020**

commune (s) :

objet : Contrôles électriques initiaux et périodiques des installations de signalisation lumineuse de bornes escamotables, de totem taxi, de panneaux lumineux de caméras et de stations de comptage - Marché à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Desseigne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mars 2013**Décision n° B-2013-4020**

objet : **Contrôles électriques initiaux et périodiques des installations de signalisation lumineuse de bornes escamotables, de totem taxi, de panneaux lumineux de caméras et de stations de comptage - Marché à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché de service pour l'année 2014 et éventuellement 2015, 2016 et 2017, par reconduction expresse pour un montant annuel minimum de 135 000 € HT, soit 161 460 € TTC et maximum de 270 000 € HT, soit 322 920 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 540 000 € HT, soit 645 840 € TTC et maximum de 1 080 000 € HT, soit 1 291 680 € TTC.

Ces prestations ont pour objet les contrôles électriques initiaux et périodiques des installations de signalisation lumineuse, de bornes escamotables, de totem taxi, de panneaux lumineux de caméras et de stations de comptage.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Ce marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution d'un marché de service relatif aux contrôles électriques initiaux et périodiques des installations de signalisation lumineuse, de bornes escamotables, de totem taxi, de panneaux lumineux de caméras et de stations de comptage pour l'année 2014 et éventuellement 2015, 2016 et 2017.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié ou par la voie d'un appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande et tous les actes y afférents ayant pour objet les contrôles électriques initiaux et périodiques des installations de signalisation lumineuse, de bornes escamotables, de totem taxi, de panneaux lumineux de caméras et de stations de comptage pour un montant annuel minimum de 135 000 € HT, soit 161 460 € TTC et maximum de 270 000 € HT, soit 322 920 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 540 000 € HT, soit 645 840 € TTC et maximum de 1 080 000 € HT, soit 1 291 680 € TTC.

5° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2014 et éventuellement 2015, 2016, 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.